

**Public :** Secrétaires généraux, Chefs de service ou tout agent affecté aux services administratifs d'une mairie.

**Prérequis :** Aucun

**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Objectifs :** **A l'issue de la formation, le participant est capable de :**  
Connaître et comprendre la réforme des valeurs locatives.

### Programme :

---

Quelles sont les raisons de la réforme ?

La réforme a-t-elle été concertée ?

Quels sont les locaux concernés ?

Quels sont les nouveaux paramètres d'évaluation des valeurs locatives ?

Comment ont été fixés les nouveaux paramètres d'évaluation ?

Les règles de détermination des valeurs locatives sont-elles modifiées ?

Quels sont les mécanismes mis en place pour une entrée progressive des redevables dans la réforme ?

La réforme est-elle neutre pour les collectivités locales ?

De quelle nature sont les inquiétudes exprimées ?

Quels sont les résultats des dernières simulations de 2017 ?

La réforme va-t-elle entraîner à la rentrée de fortes hausses de cotisations pour les entreprises ?

Les nouveaux locaux professionnels construits à compter du 1er janvier 2017 sont-ils concernés par les mécanismes atténuateurs ?

Que se passe-t-il en cas de changement de consistance d'un local professionnel ?

Que se passe-t-il en cas de changement d'activité d'un local professionnel ?

Quelle est la communication prévue ?

### Méthode pédagogique :

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.

Alternance d'apports théoriques et pratiques.

### Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

### Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.